

[Texte]

• 1005

Mr. Waddell: Well I would think What concerns me about it, and I would want to . . . in the next bill we are going to talk a lot about parliamentary—in Bill C-102—parliamentary scrutiny. In my view, Bill C-102 is a very dangerous bill and it goes over the line. But I do not think it goes over the line here in the sense that you are talking about some long-term planning. You are simply talking about not having it come back on renewing guarantees every year. That does not seem to me to be unreasonable.

The Chairman: I might just clarify, the effect of my amendment would not be to require annual approval. It would still allow the principle, which is long-term approval, but it would require parliamentary approval as well as Cabinet approval of major borrowing programs for long-range development.

Mr. Elcock: Mr. Chairman, that is correct if one assumes that in fact any of the arrangements that might be carried out that would fit in a megaproject description, would come within the corporation's ability to guarantee and I do not know the answer to that. I do not think any of us do.

Mr. Waddell: The rebuttal perhaps to that point is that in some of these long-term projects, you are talking about . . . one would want Parliament to have a look at them but Parliament usually does. In the sense of the Alaska highway project there was a special act of Parliament. In the Arctic pilot project there may have to be amendments to acts and changes. So Parliament in a way will be scrutinizing these very large projects in the beginning anyway. Now I think . . . I just see here a little bit of, on behalf of Dr. Hawkes and Dr. Andre, part of the process of trying to dismantle and make ineffective Petro-Canada.

Mr. Hawkes: This would make it ineffective. How does having it checked by elected people on long-term borrowing requirements make it ineffective?

Mr. Andre: They are not as trustworthy as civil servants, Mr. Waddell.

Mr. Waddell: I am finished.

The Chairman: Well, there is obviously a difference of opinion so we will go to the amendment.

Mr. Hawkes has moved that line 10 on page 2 in Clause 2 be changed, and after the words
and the Minister of Finance,

be added the words

and Parliament

Amendment negatived.

The Chairman: Shall Clause 2 carry?

Clause 2 agreed to.

The Chairman: Shall Clause 3 carry?

[Traduction]

M. Waddell: Eh bien, il y a quelque chose qui me préoccupe; au projet de loi suivant, c'est-à-dire le projet de loi C-102, nous nous pencherons sur l'étude par le Parlement. A mon avis, le projet de loi C-102 est très dangereux et il va trop loin. Mais je ne pense pas qu'on aille trop loin ici en ce sens qu'on parle de la planification à long terme. Vous voulez tout simplement ne pas avoir à renouveler les garanties chaque année. Cela ne me semble pas déraisonnable.

Le président: Je peux peut-être vous expliquer; ma modification ne vise pas à imposer une approbation annuelle. Le principe de l'approbation à long terme continuerait d'exister; mais il faudrait que le Parlement et le Cabinet approuvent les programmes d'emprunt massif réservés au développement à long terme.

M. Elcock: Monsieur le président, cette déclaration est exacte si on suppose qu'en fait, toutes les dispositions qui seraient adoptées seraient visées dans la description des mégaprojets et tomberaient sous la possibilité de la société à garantir; je ne sais que répondre à cela. Je ne pense pas qu'aucun d'entre nous n'ait une réponse.

M. Waddell: En contrepartie à ce que vous venez de dire, il demeure que pour ces projets à long terme, il faut que le Parlement puisse les étudier, comme il le fait habituellement. Dans le cas du projet de l'autoroute de l'Alaska, le Parlement a adopté une loi spéciale. De même, il faudra peut-être modifier certaines lois pour le projet-pilote de l'Arctique. Donc, d'une certaine façon, le Parlement étudie ces projets, ces mégaprojets au début. Il me semble que M. Hawkes et M. Andre essaient peut-être de démanteler ici la société Petro-Canada ou d'en empêcher le fonctionnement.

M. Hawkes: Est-ce que la vérification par des élus des besoins d'emprunt à long terme nuit au fonctionnement de la société Petro-Canada?

M. Andre: On ne peut pas leur faire aussi confiance qu'aux fonctionnaires, n'est-ce pas monsieur Waddell.

M. Waddell: J'ai terminé.

Le président: Eh bien, il y a ici différence d'opinion alors nous allons mettre l'amendement aux voix.

M. Hawkes propose que l'article 2, à la ligne 10, page 2 soit modifié en ajoutant après les mots

des Finances,

les mots

et du Parlement.

L'amendement est rejeté.

Le président: L'article 2 est-il adopté?

L'article 2 est adopté.

Le président: L'article 3 est-il adopté?